



## Choisir de constituer une SAS ou une SASU

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 08/04/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 08/04/2020

L'un des choix alternatifs à la SARL sera la SAS : elle se distingue de la SARL, notamment en raison du statut du dirigeant qui est associé à ce type de structure, mais il ne s'agit pas du seul élément distinctif. Quels sont les différents éléments à prendre en considération si vous envisagez de constituer une SAS ou une SASU ?

### SAS ou SASU : aspects juridiques

**C'est une société...** ! Comme la SARL, la société par actions simplifiée (SAS) est une société, ce qui suppose que vous réalisiez un apport en capital, que vous rédigez des statuts, que vous respectiez des règles de gouvernance, etc.

**Au moins 1 associé...**

{ABONNEZ-VOUS}

### SAS ou SASU : s'agissant du fonctionnement

**Rédiger des statuts.** Comme pour toute société, la rédaction des statuts est une étape essentielle dans la création de la SAS. Bien que se rapprochant d'une société anonyme, parce qu'elle en est une émanation, elle s'en distingue par la liberté qui vous est laissée : l'organisation et son fonctionnement relèvent des statuts, c'est-à-dire de votre seule volonté et celle des autres associés. Au-delà des mentions classiques (dénomination sociale, adresse du siège social, objet social, montant et répartition du capital social, etc.), ces statuts fixeront les modalités d'organisation et de gouvernance, les modalités de convocation aux assemblées générales des associés (ordinaire et extraordinaire), les règles de quorum pour admission des votes, les modalités des cessions et transmissions des parts sociales (procédure d'agrément, de retrait, etc.), etc.

**Décisions des associés...**

{ABONNEZ-VOUS}